



Accord NAO 2025 – UNSA EMEIS Clinique

⚠ Cet accord est loin d'être parfait,

mais nous l'avons signé à la dernière minute pour ne pas pénaliser les bas salaires.

👉 Malgré la situation économique de l'entreprise, l'UNSA a réussi à négocier ces avancées.

📄 AUGMENTATION GÉNÉRALE NON-CADRES

➡ Dès novembre 2025, pour les salariés gagnant moins de 25 000 € bruts/an.

Augmentations selon l'ancienneté :

- 3 à < 5 ans : + 1,8 %
- 5 à < 10 ans : + 2 %
- 10 ans et + : + 2,5 %

👉 Une mesure qui valorise la fidélité et l'expérience.

🎯 AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES

- 800 000 € pour les non-cadres et 400 000 € pour les cadres dès décembre 2025.
- Priorité : métiers du soin, salariés avant 2023, +10 ans d'ancienneté, équité femmes-hommes.

💰 PRIME DE 13e MOIS GARANTIE

- Versée aux salariés avec 6 mois d'ancienneté présents au 15 novembre.
- Maintien du point à 7,26 €, absences maternité/paternité non déduites.

✅ Une prime pérenne et sécurisée grâce à l'UNSA.

🕒 FORMATION

- ASD diplômés avant 2021 : actualisation des compétences avant fin 2028.

➡ Priorité aux équipes de nuit.

⚖ EN CONCLUSION

Cet accord ne reflète pas pleinement les revendications de notre syndicat UNSA, cependant, il contribue à limiter la perte de pouvoir d'achat pour les salariés.

L'UNSA reste mobilisée pour :

- défendre vos salaires,
- garantir l'équité,
- valoriser votre engagement.

■ UNSA EMEIS Clinique ■

À VOS CÔTÉS POUR UNE RECONNAISSANCE JUSTE DE VOTRE TRAVAIL !